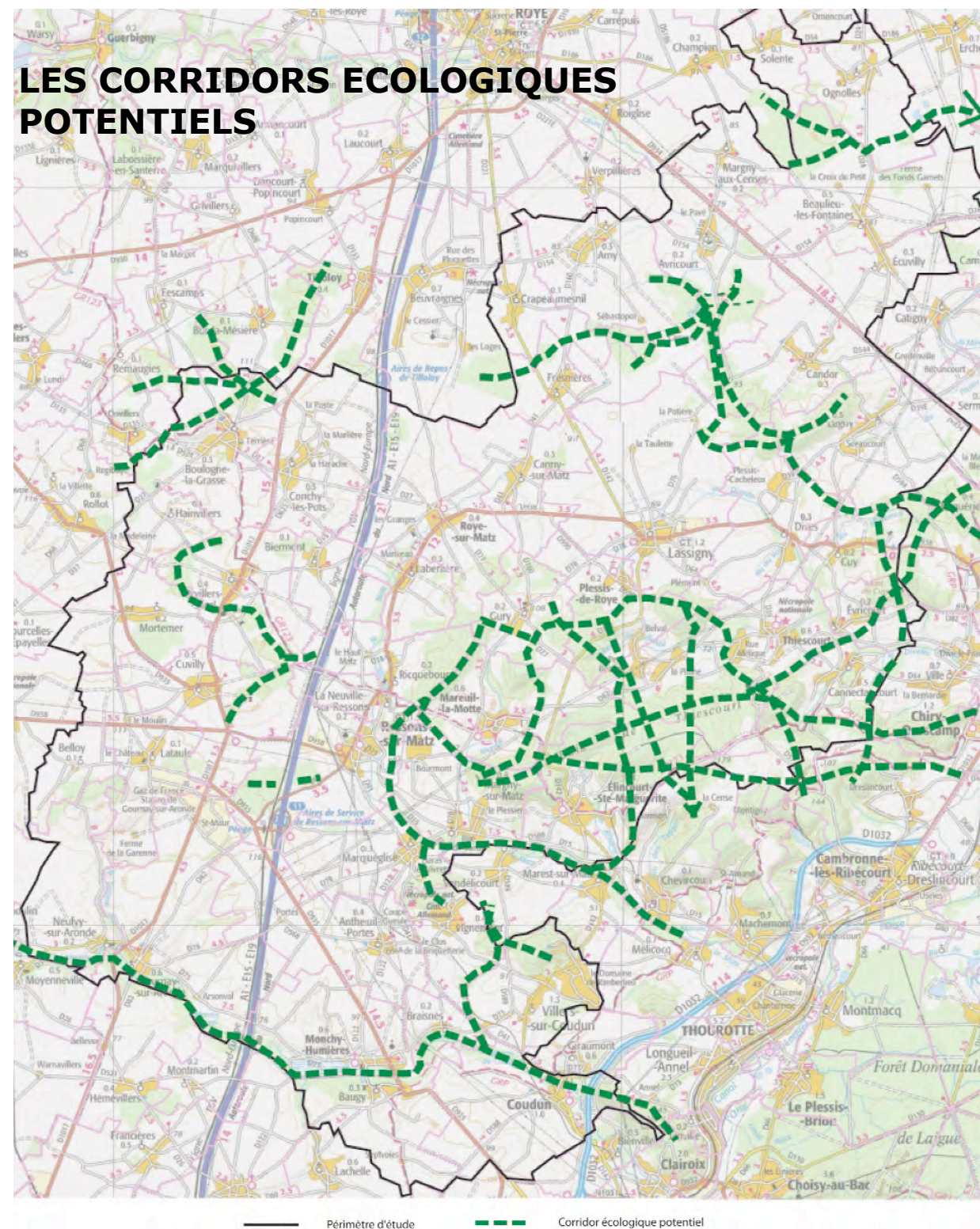
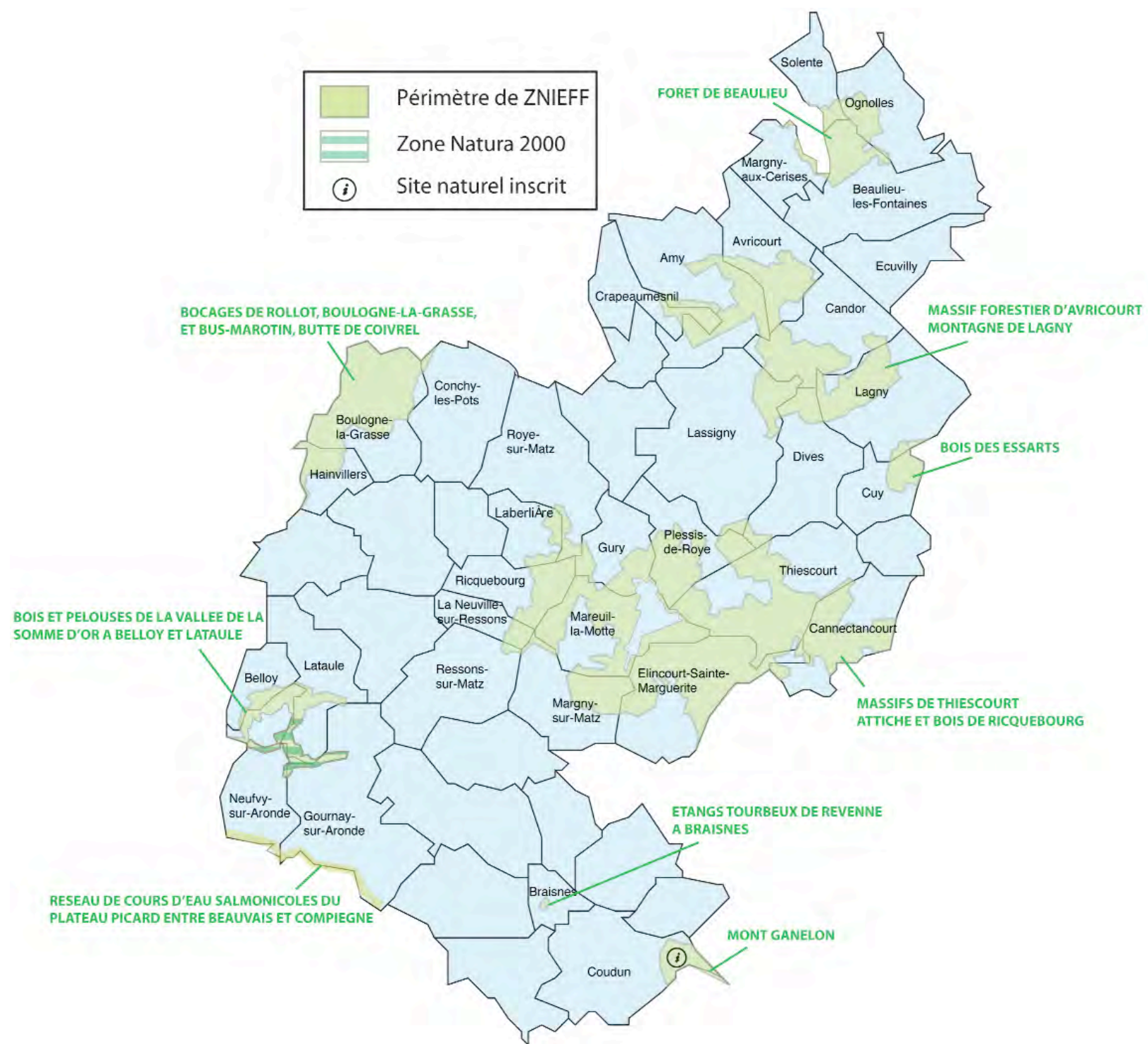


■ IMPACT ET RÔLE ENVIRONNEMENTAL

Impact et rôle environnemental



Impact et rôle environnemental

COMMUNES CONCERNEES	TYPE DE PROTECTION	Surface communale concernée (en hectares)	% de la superficie totale de la commune	% de la superficie totale de la protection	surface ZNIEFF
AMY AVRICOURT CANDOR CRAPEAUMESNIL DIVES LAGNY LASSIGNY	ZNIEFF 60NOY103 (Type 1) MASSIF FORESTIER D'AVRICOURT ET MONTAGNE DE LAGNY	299,1 188,0 289,4 63,7 72,5 235,4 145,0	23,77% 26,82% 32,33% 13,22% 8,74% 21,85% 8,76%	23,13% 14,54% 22,38% 4,93% 5,61% 18,20% 11,21%	1293
TOTAL		1293,0		100,00%	
BEAULIEU-LES-FONTAINES MARGNY-AUX-CERISES OGNOLLES SOLENTE	ZNIEFF 60NOY101 (Type 1) FORÊT DE BEAULIEU	199,5 16,8 106,2 35,4	15,83% 3,70% 15,93% 11,56%	39,50% 3,33% 21,04% 7,00%	505
TOTAL		357,9		70,88%	
BELLOY GOURNAY-SUR-ARONDE LATAULE NEUFVY-SUR-ARONDE	ZNIEFF 60PPI145 (Type 1) BOIS ET PELOUSES DE LA VALLÉE DE LA SOMME D'OR À BELLOY ET LATAULE	37,0 31,8 112,6 129,0	12,42% 2,16% 15,28% 17,65%	11,79% 10,12% 35,87% 41,10%	314
TOTAL		310,5		98,88%	
BOULOGNE-LA-GRASSE HAINVILLERS CONCHY-LES-POTS	ZNIEFF 60NOY201 (Type 2) BOIS DE BOULOGNE LA GRASSE ET RUIS-NAUDIN, BUTTE DE COUVRE	704,0 110,1 16,5	74,82% 37,21% 1,71%	25,46% 3,98% 0,60%	2765
TOTAL		830,7		30,04%	
BRAINES	ZNIEFF 60PPI146 (Type 1) PARCIS TOURBEUX DE REVENNE À BRAINES	11,0	4,23%	100,00%	11
TOTAL		11,0		100,00%	
CANNECTANCOURT DIVES ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE GURY LABERLIERE LASSIGNY MAREUIL-LA-MOTTE MARGNY-SUR-MATZ LA-NEUVILLE-SUR-RESSONS PLESSIS-DE-ROYE RESSONS-SUR-MATZ RICQUEBOURG ROYE-SUR-MATZ THIESCOURT	ZNIEFF 60NOY106 (Type 1) MASSIF DE THIESCOURT/ATTICHE ET BOIS DE RICQUEBOURG	373,0 34,3 675,2 155,6 76,9 22,2 540,0 186,2 63,0 335,3 7,4 195,4 57,4 724,3	49,27% 4,13% 61,50% 31,06% 22,03% 1,34% 58,89% 25,72% 23,50% 54,08% 0,80% 38,40% 5,34% 55,59%	6,99% 0,64% 12,65% 2,91% 1,44% 0,42% 10,11% 3,49% 1,18% 6,28% 0,14% 3,66% 1,08% 13,57%	5339
TOTAL		3446,4		64,55%	
COUDUN	MONT GANELON	60,6	5,82%	15,57%	389
TOTAL		60,6		15,57%	
CUY LAGNY	ZNIEFF 60NOY105 (Type 1) LES MONTAGNES DE PIMONRICOURT % SUD-OUEST DES SARTS	81,3 21,5	18,78% 1,99%	13,33% 3,52%	610
TOTAL		102,8		16,85%	
GOURNAY-SUR-ARONDE NEUFVY-SUR-ARONDE	ZNIEFF 60PPI140 RESSON DE COURCI D'EAU SAUMONNÉE DU PUY-BAU PIEDS MONTAIGNES RÉALISÉS À COMPIEGNE-LAVRIGNES AIGLONNE BRÈCHES	4,4 2,4	0,30% 0,32%	9,53% 5,16%	46
TOTAL		6,8		14,69%	
LATAULE NEUFVY-SUR-ARONDE GOURNAY-SUR-ARONDE	NATURA 2000 (ZCS) RESEAU DE COTEAU CRAYEUX DU BASSIN DE LOISE AVAIL (BRAUNVAIS)	24,5 24,6 1,9		5,89% 5,91% 0,46%	416
TOTAL		51,0		12,26%	

MILIEUX NATURELS SENSIBLES

Le territoire de la CCPS est concerné par 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 9 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) dont une de type 2 (Etangs tourbeux de Revenne à Braines) et par un site Natura 2000 (Bois et pelouses de la Vallée de la Somme d'Or à Belloy et Lataule).

Ce sont des espaces de sensibilités fortes au regard de la faune et de la flore qu'ils abritent, ils permettent de fixer des objectifs précis de préservation de la biodiversité.

Ces milieux écologiquement sensibles occupent environ 6500 hectares soit près de 18,5% du territoire, ce qui reste proche de la moyenne régionale.

Ces espaces se trouvent essentiellement sous forme de surfaces boisées privées impliquant des enjeux particuliers de gestion des lisières.

Le Département de l'Oise, est doté d'un schéma départemental des Espaces naturels sensibles. Monté en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'Office national des forêts (ONF) et le Parc naturel régional (PNR) Oise-Pays de France, ce schéma départemental a permis de dresser l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département. On compte 244 sites, dont 66 d'intérêt départemental, labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour leur intérêt écologique et paysager et leur capacité à accueillir le public sans nuire aux milieux. Le Conseil général se donne, à l'horizon 2018, un objectif de restauration, de préservation et de valorisation de ces espaces en concertation avec collectivités publiques, associations et particuliers impliqués.

Sur le territoire du Pays des sources deux secteurs bénéficient de ce label : Les étangs, Massif de Thiescourt/Attiche et Bois de Riquebourg à Elincourt-Sainte-Marguerite dont le Conseil Général est propriétaire de plus de 126 ha (Domaine Départemental de Marfontaine) et la Vallée Crayeuse de Lataule à Neufvy-sur-Aronde. Sur le premier ENS, on totalise 18 plans simples de gestion couvrant 70% de la superficie.

L'harmonisation de l'activité sylvicole et de la préservation des ZNIEFF représente un enjeu majeur du territoire étant donné que la majorité des boisements sont concernés. Les terres agricoles cultivées ou enherbées ne sont que très partiellement incluses dans l'emprise de ces espaces à fortes sensibilités environnementales.

Il s'agit principalement des lisières des massifs boisés et du fond de vallée de l'Aronde qui ne représente que 51 ha sur l'ensemble des secteurs protégés. Une association a été créée depuis 1990 pour la protection de l'environnement de la vallée de l'Aronde.

Le site naturel inscrit du Mont Ganelon qui s'étend sur 60 hectares recouvre une partie du territoire de la commune de Coudun. Une association a été créée pour préserver et valoriser les lieux.

Aucune grande zone de passage de la faune n'est recensée sur le territoire du Pays des Sources mais 39 des 48 communes qui le composent sont traversées par des corridors biologiques potentiels.

Ici encore ce sont les boisements qui sont concernés par cet enjeu écologique car les corridors sont quasi-exclusivement intra et inter forestier.

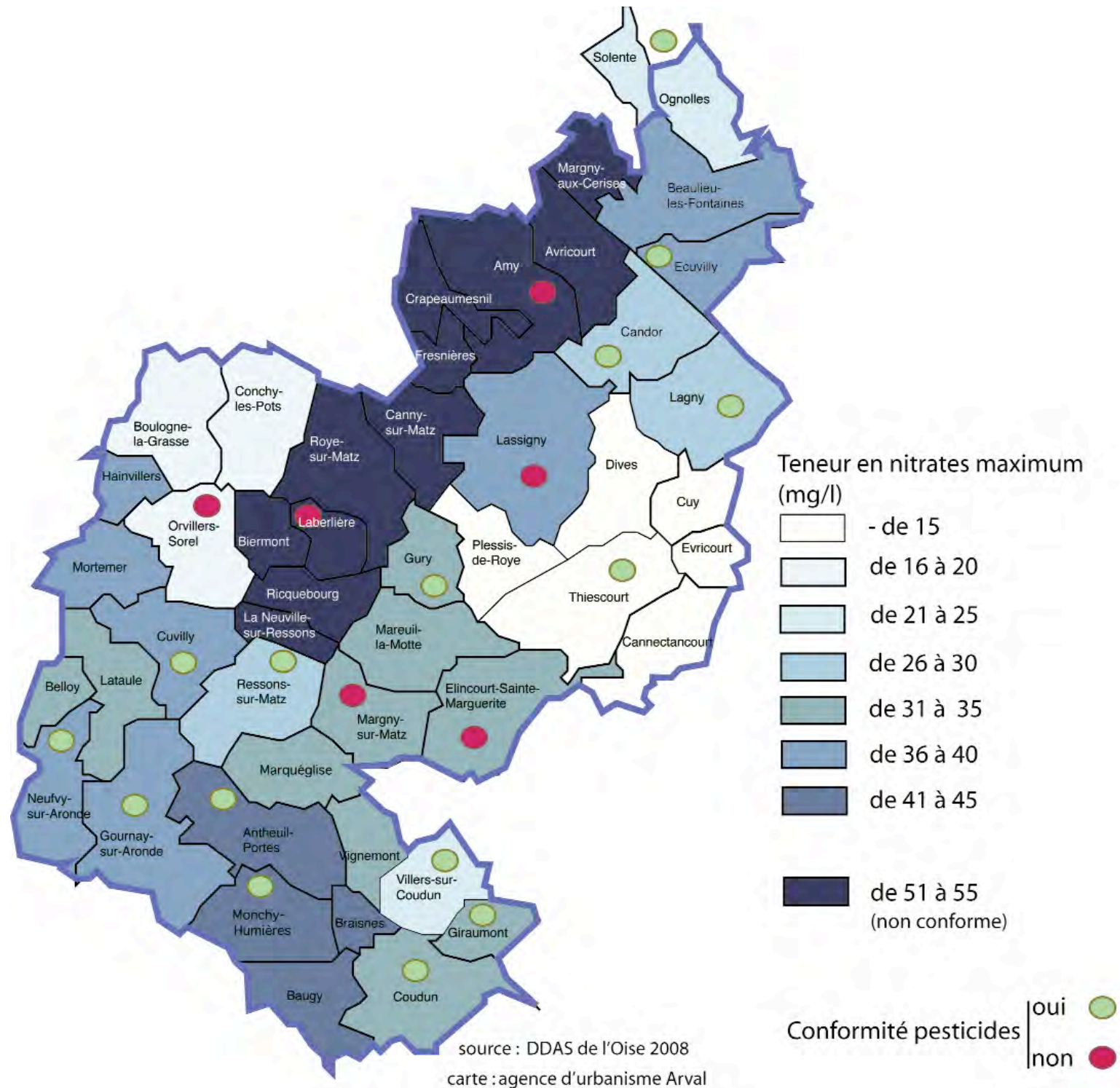
On observe une rupture assez nette de ces liaisons entre l'est et l'ouest de l'axe matérialisé par l'autoroute A1 et la ligne de trains à grande vitesse. A noter que les corridors potentiels reliant le massif de Thiescourt à la vallée de l'Aronde vers le sud et au bois de Régal vers le nord ont une importance particulière à l'échelle de la CCPS et des territoires voisins, en assurant des liaisons inter territoire à l'échelle régionale (vers le Plateau Picard, vers le Santerre et la vallée de l'Avre).

Le site Natura 2000 concerne 3 communes en limite sud/sud-est du territoire, ce qui correspond à environ 1/3 de la superficie totale des trois communes concernées. La rédaction du document d'objectifs (DOCOB) est en cours de rédaction et va permettre de définir les objectifs de développement durable du site permettant la préservation ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.

A noter que les premiers secteurs urbanisés sont à plus de 2 Km du site, les parcelles mises en cause sont donc essentiellement forestières et agricoles (enherbées).

Les communes de Boulogne-la-Grasse, Elincourt-Sainte-Marguerite, Mareuil-la-Motte, Plessis-de-Roye et Thiescourt qui ont plus de la moitié de leur territoire couvert par un périmètre de ZNIEFF, sont donc les plus directement impactées par les questions liées aux exigences de préservation des espaces à fortes sensibilités écologiques face aux besoins des activités agricoles et sylvicoles.

Impact et rôle environnemental



POLLUTIONS DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACES

Les eaux de surface (cours d'eau) ainsi que les eaux souterraines sont soumises à des pollutions impactant la qualité de l'eau. La vulnérabilité est forte sur une grande partie du Pays des Sources tandis que là où elle l'est moins (frange nord), la qualité de l'eau est déjà médiocre. La qualité des cours d'eau tend également à se dégrader sur la période 2002-2007.

Les objectifs d'état global des masses d'eau de surface tels qu'arrêtés dans le SDAGE Seine Normandie 2010-2015 sont :

- Bon état à l'horizon 2015 pour le ruisseau de la Somme d'Or
- Bon état à l'horizon 2021 pour le Matz, la Divette et l'Aronde
- Bon état à l'horizon 2027 pour l'Avre.

Certains points de captage de l'eau potable ont été identifiés comme prioritaire par l'Agence de l'Eau : Ecuilly, Candor, Lagny, Lassigny, Laberlière, Orvillers-Sorel, Ressons sur Matz, Cuvilly, Margny sur Matz, Elincourt Ste Marguerite, Antheuil-Portes, Villers sur Coudun, Baugy (alimente l'ARC) et Monchy Humière.

Ne sont pas répertoriés : le point de captage d'Amy qui fait partie du SDAGE Artois Picardie mais que ce dernier n'a pas identifié, ceux de Gournay et Neufvy sur Aronde, ceux de Coudun et de Giraumont et celui de Thiescourt.

Les sources de ces pollutions sont très diverses : rejets eaux usées mal maîtrisés, pollutions industrielles, utilisation de produits phytosanitaires affectant les nappes phréatiques, élevages, dépôts sauvages...

En réponse à cette vulnérabilité du milieu aquatique du Pays des Sources, les actions curatives et préventives se mettent difficilement en place, et demandent souvent de longues années avant de retrouver la qualité souhaitée.

A l'échelle du bassin versant de chacun des 3 principaux cours d'eau du territoire, une étude récente détaille la qualité de l'eau.

Pour l'Aronde, l'IBGN s'améliore en allant vers l'aval et globalement la qualité est de moyenne à bonne.

Pour le Matz, la qualité de l'eau est globalement moyenne en tendant à s'améliorer vers l'aval.

Pour la Divette, la qualité de l'eau est globalement médiocre.

Dans la vallée de l'Aronde le SAGE Oise-Aronde définit les enjeux et les actions à mettre en place concernant la ressource en eau. Des actions sont ainsi adressées aux différents acteurs de l'agriculture (chambre d'agriculture, agriculteurs) :

-Instaurer une véritable culture de la valeur écologique de l'eau chez les agriculteurs,

-Mettre en place des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les bassins d'alimentation de captage (BAC),

-Privilégier les systèmes culturaux limitant les ruissellements et l'érosion du sol.

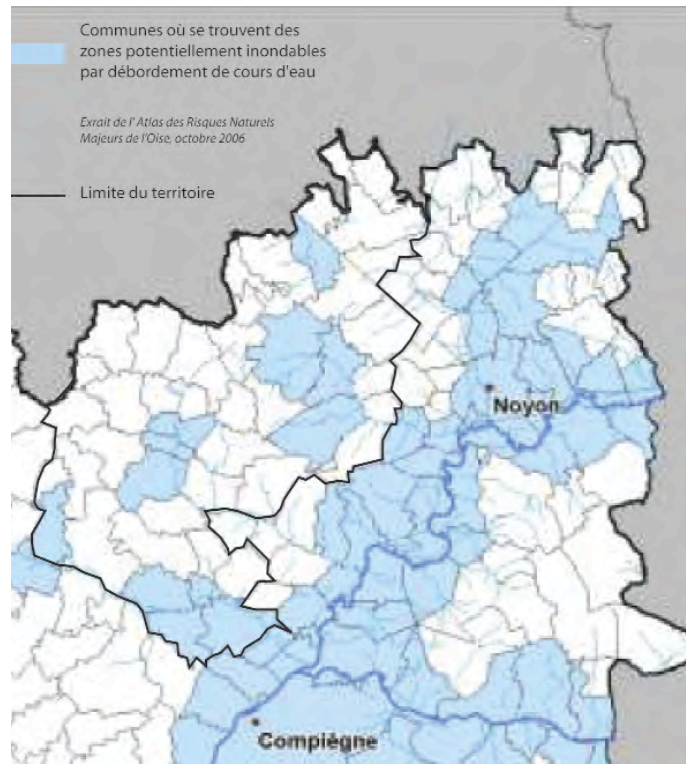
Les communes de la CCPS sont marquées par un historique de pratique d'une agriculture intensive aujourd'hui plus raisonnée.

En effet, on constate que les teneurs en nitrates des eaux prélevées dans les nappes phréatiques sont souvent élevées.

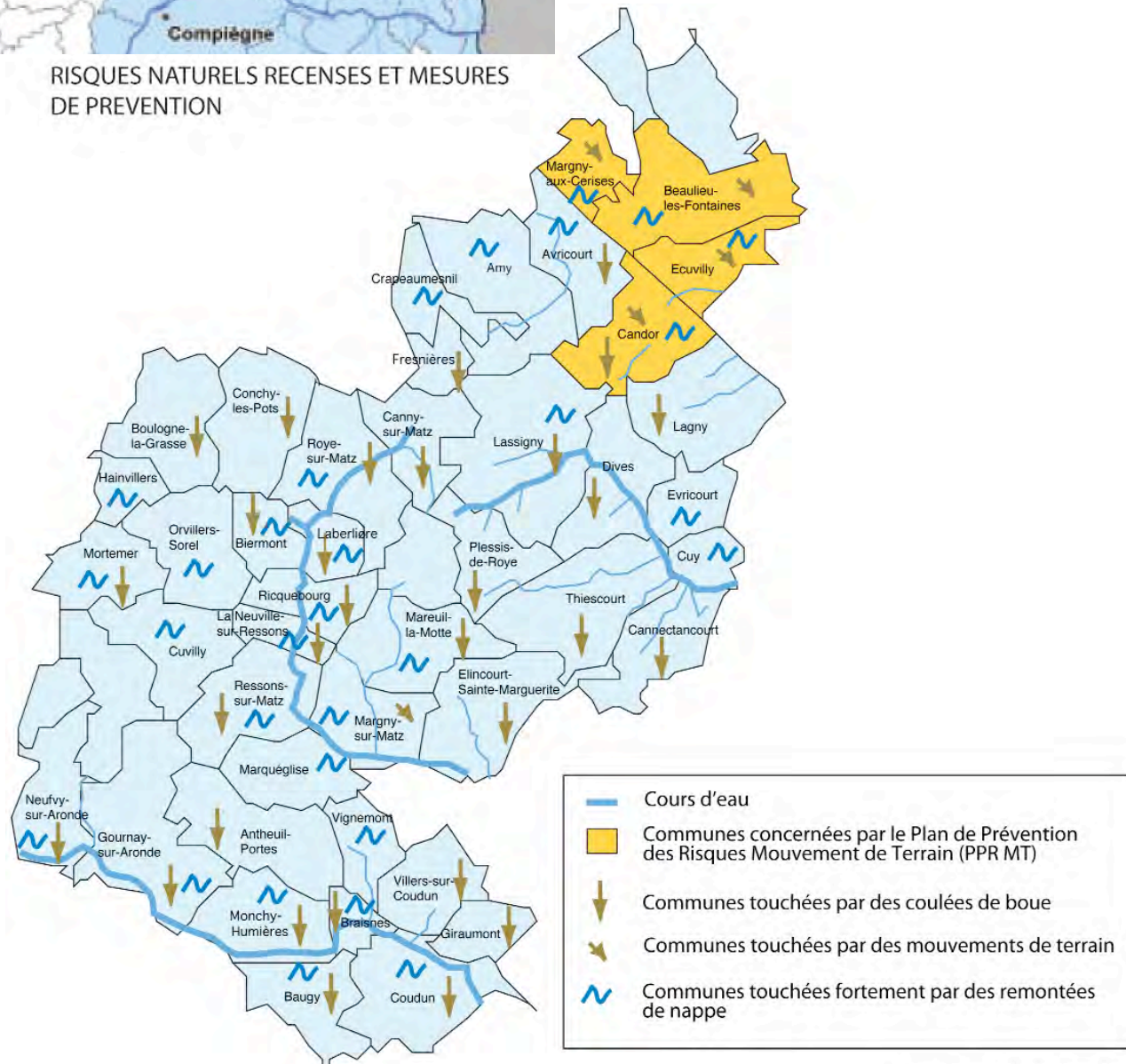
Deux points de captage concernant 11 communes dépassent le seuil réglementaire de 50 mg/l, 4 communes sont alimentées par de l'eau potable d'une teneur constatée supérieure à 41 mg/l.

De plus, la majorité des communes ont une teneur en nitrates au moins supérieure à 25 mg/l (36 sur 48 soit 75%).

Impact et rôle environnemental



RISQUES NATURELS RECENSES ET MESURES DE PREVENTION



On dénombre également 6 points de captage pour lesquels l'eau n'est pas conforme en ce qui concerne la présence de pesticides.

Le problème est essentiellement situé sur les communes de plateau agricole (hormis pour Elincourt Ste Marguerite) au centre et au nord de la communauté de commune.

Les valeurs sont conformes à la norme pour les communes de la Vallée de l'Arnon, du Massif de Tiescourt et de la forêt de Beaulieu.

La mise en place des prescriptions du SAGE Oise-Arnon et leur application à tout le territoire de la CCPS car à l'échelle du bassin versant, pourra être un moyen de retrouver progressivement une qualité des eaux conforme à la réglementation.

RISQUES NATURELS

Seules quelques communes comme Lassigny, Dives, Thiescourt, Ricquebourg ou encore Roye-sur-Matz, Coudun et Baugy sont concernées par des risques d'inondations dus aux crues de l'Arnon, du Matz ou de la Divette.

Dans ce cas, les parcelles agricoles peuvent devenir un atout intéressant de gestion des crues en permettant la formation de poches de retenue des eaux. Les terrains inondés fourniraient ainsi un système de protection des bourgs.

Certaines parcelles agricoles sont également « protégées » de toute urbanisation lorsqu'elles sont placées en zone inondable. Elles ne seront pas consommées par l'urbanisation.

Les risques de remontées de nappes sont localisés au niveau des vallées des trois cours d'eau du territoire. La zone la plus à risque est située au nord, sur les communes de Amy, Avricourt et Crapeaumesnil.

A l'est du territoire, les communes de Cuvilly et Mareuil-la-Motte sont également sujettes à des aléas de remontées de nappes de sensibilité forte à « nappe sub-affleurante ».

Les terres agricoles non imperméabilisées ont un rôle important dans la gestion des eaux de ruissellement et peuvent présenter l'intérêt, lorsque la culture le permet, de constituer des bassins de rétention en cas de crue à proximité des cours d'eau.

Quelques pratiques culturales doivent toutefois être respectées afin d'assurer ce rôle. On évitera par exemple la culture du maïs semé dans le sens de la pente en cas de topographie accidentée afin d'éviter les coulées de boue possibles à la suite d'orages printaniers.

On constate d'ailleurs que de nombreuses communes de la CCPS sont sujettes à des risques de coulées de boues et de mouvements de terrains.

Les communes de Margny-aux-Cerises, Beaulieu-les-Fontaines, Candor et Écuvilly sont concernées par le Plan de Prévention des Risques et des Mouvements de Terrains (PPR MT) prescrit le 1er août 2006 dans le cadre d'une politique de prévention visant à mieux cerner les risques de mouvements de terrain sur ces secteurs, et de les intégrer durablement dans la réglementation de l'occupation des sols.

En effet, de nombreux désordres sont apparus sur ces communes au cours du printemps 2001. De nouveaux phénomènes sont apparus depuis à plusieurs reprises. Il s'agit principalement de trous dont le diamètre varie de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres et pouvant atteindre plusieurs mètres de profondeur.

Le développement de bâtiments et installations agricoles est encadré, en revanche l'usage des sols n'est pas remis en cause.